



Maine Equal Justice

Finding solutions to poverty and improving the lives of people with low income in Maine.

Sanctions dans le cadre du programme ASPIRE

ASPIRE correspond au programme d'éducation, de formation et d'emploi auquel la majorité des parents ayant droit à une aide temporaire pour familles dans le besoin (TANF) doit participer. Fedcap est l'organisation en charge du programme ASPIRE dans l'État du Maine.

Qu'est-ce qu'une sanction ?

Une sanction signifie que Fedcap est d'avis que vous n'avez pas respecté les règles établies. Une sanction peut entraîner la suspension ou l'annulation de votre aide TANF ou aide alimentaire.

Vous pouvez être sanctionné(e) par exemple si vous manquez un rendez-vous ou ne respectez pas les conditions établies dans votre contrat familial.

Comment saurai-je si je fais l'objet d'une sanction ?

Il est possible que votre représentant Fedcap vous en fasse part. Vous devez aussi recevoir un avis écrit indiquant que vous faites l'objet d'une sanction. Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez une raison valable expliquant le non-respect des règles, **vous devez contacter votre représentant Fedcap dans les 10 jours suivant la date de cette lettre.**

Qu'est-ce qu'un motif valable ?

En cas de raison valable expliquant le non-respect des règles, vous ne devriez pas être sanctionné(e). Cela s'appelle un « motif valable ».

Seules certaines raisons sont considérées comme motif valable. Ces raisons peuvent comprendre une maladie, un accident, l'impossibilité de faire garder son ou ses enfants, le manque de moyen de transport et des situations d'urgence. Les raisons admises comme motif valable doivent être indiquées sur l'avis de sanction transmis par votre représentant Fedcap.

Que dois-je faire si je suis sanctionné(e) ? Si vous avez un motif valable, vous ne devriez pas être sanctionné(e).

- **Contactez votre représentant Fedcap dans les 10 jours suivant la date de l'avis.**
- **Si vous avez un motif valable, indiquez-le à votre représentant.** Expliquez votre raison.

Si votre représentant ne retire pas la sanction, **vous pouvez faire appel.** Appelez le représentant du ministère de la Santé et des Services humains (DHHS) pour votre région tel qu'indiqué au dos de cette page et demandez une audience équitable.

Une audience équitable est un moyen de se faire entendre.

Pour demander une audience dans le cadre d'une sanction ASPIRE/Fedcap, contactez l'un des planificateurs régionaux du ministère de la Santé et des Services humains (DHHS Regional Planner).

Adresse de ce bureau :	Personne à contacter :	Numéro de téléphone :
Biddeford South Portland Sanford	Terry Comeau	822-2381
Augusta Farmington Lewiston Skowhegan South Paris	Naomi Locke	624-5215
Bangor Calais Ellsworth Machias Rockland	Stacy Reynolds	561-4714
Caribou Fort Kent Houlton	Vicki Hall	493-4112

Pour obtenir une aide, contactez Pine Tree Legal (www.ptla.org) ou Maine Equal Justice (www.mejp.org ou appelez le 1-866-626-7059 x205).